Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D642026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 64/2026

VERSEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026

Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a délégué aux 5 missions locales costarmoricaines la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, et ainsi, de responsabiliser les jeunes et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Le Conseil Départemental soutient l'action des Missions locales et consacre un effort important au financement du FAJ tout en invitant les collectivités locales à y apporter leur contribution.

C'est en ce sens que le Conseil Départemental a adressé un courrier à la mairie demandant le versement d'une participation financière dont le montant, librement défini, peut se situer entre 0.35 € et 0.40 €/habitant.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux leur avis sur l'octroi d'une participation ainsi que sur son montant.

Pour rappel en 2025 la commune avait versé la somme de 1 058.80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, le versement d'une somme de 1 064.40 € pour le fonds d'aide aux jeunes 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF

La Secrétaire de Séance,
Elodie PRIGENT.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D642026-DE